

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 76 (1979)
Heft: 3

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Assemblée des délégués

Le samedi 17 mars 1979, à 10 heures précises, Lausanne, Restaurant du Rond-Point, avenue des Bergières, à l'ouest de l'entrée sud du Comptoir. Bus N^{os} 5 ou 6.

Départ vis-à-vis de la gare CFF, devant l'Hôtel Continental. On peut garer les voitures dans les jardins du Comptoir.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée (voir journal de novembre 1978 p. 298).
4. Rapport du président.
5. Finances :
 - a) Comptes 1978.
 - b) Rapport de la commission de vérification.
 - c) Budget 1979.
 - d) Désignation des sections vérificatrices pour les comptes de l'exercice 1979. Morges, Moudon, Nyon.
6. Adoption des rapports publiés dans le journal.
7. Elections au comité central. Renouvellement du mandat de MM. Muller, Huguenin, Léchaire.
8. Concours des ruchers.
9. Activité apicole.
10. Fête de la Romande — centenaire du journal.
11. Propositions individuelles.

A 13 heures, repas en commun. Prix Fr. 17.—, sans vin, mais café à discrétion et service compris.

MM. les délégués voudront bien remplir le bulletin pour frais de déplacement et le remettre à l'entrée de la salle à MM. Biselx, Huguenin et Léchaire. Ils seront remboursés entre 9 h. et 9 h. 45.

Les fédérations voudront bien, avant l'ouverture de l'assemblée, remettre par écrit au président le nom des candidats qu'elles désirent présenter.

Pour le comité

Le président :
A. Paroz

Le secrétaire :
T. Müller

Pertes et profits au 31 décembre 1978

Dépenses	Doit	Avoir
Assemblée des délégués	5 010.90	
Comité	5 323.70	
Gérance et loyer	2 000.—	
Fournitures de bureau	756.10	
Impôts	701.45	
AVS - Alloc. familiales	280.—	
Ports	432.40	
Téléphones	307.—	
Taxes CCP	279.50	
Stations observations et pesées	977.20	
Contrôle, propagande du miel	963.10	
Assurance RC	4 350.—	
Concours des ruchers	4 092.40	
Frais de la bibliothèque	1 987.80	
Journal suisse d'apiculture	44 542.75	
Cotisations à charge:		
UPS, FRSA, FSSA, ARAE, CRIA	3 843.—	
Frais garde et gérance	109.—	
Frais divers	1 688.81	
Aide à l'apiculture	9 799.85	
Provision pour film et distinctions	12 500.—	
Bénéfice d'exploitation	435.96	

Recettes

Cotisations perçues	72 065.—
Annonces du journal	8 371.79
Abonnements divers	1 305.71
Intérêts	5 573.11
Subsides FRSA, Div. Agric.,	
Dép. cant. agric.	10 850.95
Ventes diverses	732.15
Recettes contrôles du miel.	712.—
Surplus Fds assurance vol	770.21
	100 380.92 100 380.92

Bilan au 31 décembre 1978

		Actif	Passif
Disponibilités			
Caisse		19.72	
Chèques postaux 10 - 1480		4 626.94	
Banque Cantonale Vaudoise		459.40	
Crédit Foncier Vaudois		16 795.60	
Banque de l'Etat de Fribourg		4 062.90	
Union de Banques Suisses		7 175.40	
Réalisable - Titres			
Obl. Crédit agric. Ind. 6 %	10 000.—		
Obl. BCV 7 ½ %	15 000.—		
Obl. BCV 4 ¾ %	10 000.—		
Obl. BCV 6 ½ %	5 000.—		
Obl. CFV 5 ¾ %	6 000.—		
Obl. CFV 5 ¼ %	5 000.—		
Obl. Eurofima 5 ½ %	25 000.—		
Obl. BCV 6 ½ %	5 000.—		
Obl. VLG 5 ½ %	5 000.—		
Obl. Ville de Vienne 5 ¾ %	15 000.—		
Parts Caisse gar. fin.	300.—		
400 parts CRM	20 000.—		
2 parts Comptoir suisse	p.m.	121 300.—	
Annonces à encaisser		4 260.—	
Actifs transitoires		2 678.60	
Immobilisé			
Film	1.—		
Bibliothèque	1.—		
Matériel-Diplômes-Insignes	1.—		
Appareil projection	1.—	4.—	
Etiquettes-panonceaux		667.25	
Fonds assurance vol			35 000.—
Passifs transitoires			4 952.95
Fonds divers			
Bertrand, fonds réserve	13 729.50		
Entraide	4 830.—		
Dommages	18.000.—		
Aide à apiculture	24 000.—		
Propagande	42 336.91		
Prov. études - distinctions	16 250.—		
Tombola	998.60		120 145.01
Fonds propres			
Capital			
au 31 décembre 1977	1 515.89		
Report solde PP 1978	435.96		1 951.85
		162 049.81	162 049.81

ÉTAT DES FONDS 1978

Bertrand: Fonds de réserve

Solde au 31 décembre 1977	13 329.65	
Intérêts 1978	399.85	
Solde au 31 décembre 1978		13 729.50
	<u>13 729.50</u>	<u>13 729.50</u>

Entraide

Solde au 31 décembre 1977	4 689.50	
Intérêts 1978	140.50	
Solde au 31 décembre 1978		4 830.—
	<u>4 830.—</u>	<u>4 830.—</u>

Dommages

Solde au 31 décembre 1977	17 921.10	
Intérêts 1978	78.90	
Solde au 31 décembre 1978		18 000.—
	<u>18 000.—</u>	<u>18 000.—</u>

Assurance vol et déprédations

Solde au 31 décembre 1977	34 961.81	
Surprimes 1978	529.—	
Intérêts 3 % sur 35 000.—	1 050.—	
Indemnités payées		370.60
Honoraires		400.—
Virement surplus de 35 000.—		770.21
Montant du Fonds au 31 décembre 1978		35 000.—
	<u>36 540.81</u>	<u>36 540.81</u>

Rossens et Vevey, le 13 janvier 1978

Le président : *A. Paroz*

Le caissier : *G. Fragnière*

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Budget de l'exercice 1979

Dépenses	Comptes 1978	Budget 1979
Assemblée des délégués	5 010.90	6 000.—
Comité	5 323.70	6 500.—
Gérance et loyer	2 000.—	2 000.—
Fournitures de bureau	756.10	1 000.—
Impôts	701.45	800.—
AVS, allocations familiales	280.—	300.—
Affranchissements, ports divers	432.40	—.—
Téléphones	307.—	1 300.—
Taxes chèques postaux	279.50	—.—
Stations observations et pesées	977.20	1 000.—
Contrôle et propagande du miel	963.10	2 500.—
Assurance RC	4 350.—	4 500.—
Concours des ruchers	4 092.40	5 000.—
Frais de bibliothèque	1 987.80	2 000.—
«Journal Suisse d'Apiculture»	44 542.75	48 000.—
Cotisations à charge	3 843.—	4 000.—
Frais de garde, gérance des titres	109.—	120.—
Subside pour cours	—.—	500.—
Frais divers	1 688.81	1 700.—
Aide à l'apiculture	9 799.85	12 000.—
Provisions pour film et distinctions	12 500.—	7 000.—
Bénéfice d'exploitation	435.96	
	100 380.92	106.220.—
Recettes		
Cotisations perçues	72 065.—	82 000.—
Annonces du journal	8 371.79	8 300.—
Abonnements divers	1 305.71	1 300.—
Intérêts des Fonds propres	5 573.11	5 500.—
Subsides FSASR, Div. agric.,		
Dépt agric.	10 850.95	9 000.—
Versement assurance vol	770.21	—.—
Recettes diverses	732.15	700.—
Recettes contrôle du miel	712.—	1 000.—
	100 380.92	107 800.—
Recettes budgétaires	107 800.—	
Dépenses budgétaires	106 220.—	
Bénéfice budgétaire	1 580.—	

Rossens, le 13 janvier 1979

Rapport de la commission de gestion

En exécution du mandat que vous nous avez confié, la commission de gestion composée des sections des Montagnes neuchâtelaises, de Morges et de Moudon ont examiné les comptes de l'exercice 1978 présentés par M. Fragnière, administrateur-caissier, et M. Paroz, président.

La commission a procédé par sondage aux vérifications des pièces comptables, des carnets de dépôt et a pris connaissance du rapport de la fiduciaire. Elle propose d'accepter les comptes tels qu'ils sont présentés et d'en donner décharge à la commission et au caissier avec remerciements à ce dernier pour son exactitude et la parfaite tenue de ses comptes.

La commission suggère d'ouvrir un crédit d'un montant de 5000 fr. pour marquer le centenaire de notre journal.

Section Morges

Etienne de Buren

Section Moudon

Alfred Porchet

Section Montagnes neuchâtelaises

Claude Vermot

Fait à Moudon, le 3 février 1979.

Bibliothèque

RAPPORT DU SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE POUR L'EXERCICE 1978

Cent trent-cinq demandes de livres ont été passées en 1978.

Il a été prêté:

à 34 membres vaudois	105 volumes	27 %
à 32 membres fribourgeois	72 volumes	18,5 %
à 25 membres neuchâtelais	72 volumes	18,5 %
à 23 membres valaisans	70 volumes	18 %
à 19 membres jurassiens	57 volumes	14,5 %
à 2 membres genevois	14 volumes	3,5 %
135 membres	390 volumes	100 %

Augmentation par rapport à 1977

35 membres

90 volumes

Nous nous réjouissons de l'augmentation des demandes et espérons qu'elles seront encore plus nombreuses en 1979.

Nous rappelons à tous nos membres que le catalogue des livres disponibles est en vente au prix de 5 fr.

Le bibliothécaire : *G. Fragnière*
Institut agricole Grangeneuve
1725 POSIEUX

Nous avisons nos lecteurs que la bibliothèque s'est enrichie des volumes suivants :

- 1102 Chauvin: Les Abeilles et Moi
- 1103 Von Frisch: Architecture animale
- 1104 Von Frisch: Les Insectes Maîtres de la Terre?
- 1106 Apimondia: Bulletin scientifique 1974
- 1107 Apimondia: Génétique, Sélection et Reproduction de l'Abeille
- 1108 Apimondia: La Flore mellifère, Base de l'Apiculture
- 1109 Apimondia: Nouvelles Recherches en Apithérapie
- 1110 Root: ABC and XYZ Of Bee Culture (en langue anglaise)
- 1111 Chauvin: Tome I Biologie et Physiologie générale
- 1112 Chauvin: Tome II Système nerveux, Comportement et régulations sociales
- 1113 Chauvin: Tome III Les Produits de la Ruche
- 1114 Chauvin: Tome IV Biologie appliquée
- 1115 Chauvin: Tome V Histoire, Ethnographie et folklore
- 1120 FNOSAD: Le Guide du Spécialiste apicole
- 1121 Ruttner: Insémination artificielle des Reines d'Abeilles
- 1122 Apimondia: La Varroase, Maladie de l'Abeille mellifère
- 1123 Apimondia: Les Aspects biologiques de la Nosémosse
- 1124 Apimondia: L'Apithérapie Aujourd'hui
- 1125 Apimondia: Nourrissements des Abeilles
- 1126 Apimondia: L'Extraction, le Traitement, le Conditionnement et le Stockage du Miel
- 1127 E. de Meyer: Guide pratique apicole

Rapport assurances responsabilité civile, vols et déprédations pour 1978

Bien assurés personnellement dans tous les domaines, grâce à des primes annuelles assez importantes, **les membres de la SAR sont souvent déçus** quand, après un sinistre, ils reçoivent l'indemnité qui leur est accordée par le comité de la SAR. Mais n'oublions pas que le barème des indemnités a été voté, en son temps, par l'assemblée des délégués **en fonction de la prime annuelle, qui est de... 1 fr. jusqu'à 10 ruches** (avec la surprime, maximum: 6 fr. pour plus de 50 ruches), prime très modeste, incluse dans la cotisation à la SAR.

Notre assurance vol et déprédations, dans l'état actuel, n'est donc pas destinée à indemniser intégralement les dommages, mais, dans l'intention de ceux qui l'ont créée, à **donner un coup de main aux membres de la SAR** victimes des voleurs et déprédateurs, pour qu'ils ne se découragent pas et repartent d'un bon pied.

L'assemblée des délégués pourrait bien sûr réviser les statuts et modifier le barème des indemnités, mais ce serait évidemment au prix d'une augmentation certaine de la prime annuelle, donc de la cotisation à la SAR.

L'année 1978 a connu heureusement moins de sinistres qu'en 1977. **Responsabilité civile.** 4 cas ont été transmis à notre compagnie d'assurances, dont 3 pour piqûres d'abeilles. Deux cas ont été réglés, deux sont encore en suspens.

Vol et déprédations: 13 cas, dont 4 vols (colonies, ruches, ruchettes peuplées), et 9 déprédations (ruches renversées, empoisonnement, entrées fermées, chutes de pierres). Cinq apiculteurs ont été indemnisés; trois n'ont plus donné signe de vie; deux sont encore en suspens et trois ne peuvent pas être indemnisés (les entrées fermées et les chutes de pierres sont exclues par nos statuts).

Il me reste à vous souhaiter une bonne année apicole, sans vols ni déprédations; quant aux piqûres, tâchez de les garder pour vous.

Genève, le 9 février 1979

Le préposé SAR: *Marc Buscarlet*

Rapport du contrôle du miel

Un hiver long et rigoureux, un printemps qui rata son entrée et un été qui ne fit guère mieux, comment voulez-vous après ça que l'espoir d'une récolte subsiste? Où nos abeilles auraient-elles trouvé de quoi remplir les hausses, quand'elles ne trouvaient pas de quoi se subvenir à elles-mêmes. Il fallut avoir sans cesse recours au sirop jusqu'à mi-juillet. A partir de là et pendant trois semaines environ, le beau et chaud s'étant enfin installé, la forêt fut par endroit très généreuse. Il y eut de belles miellées, ce qui permit à nos avettes de faire d'amples provisions, à la grande satisfaction des apiculteurs de ces régions.

La récolte printanière ayant été inexistante et pour cause, c'est essentiellement du miel de forêt qui fut récolté. Si l'on compare les moyennes de 1978 avec celles de l'année précédente, la dernière récolte fut supérieure sauf pour les cantons de Genève et du Valais.

Les 218 échantillons contrôlés étaient propres et en ordre. Il y a cependant encore toujours des échantillons qui nous parviennent sans feuilles de contrôles ou des feuilles de contrôles sans échantillons. Dans ces cas, il nous est impossible d'établir une carte attestant de la bonne qualité du miel.

Et voici encore quelques chiffres concernant les trois dernières années:

1976

Vaud	95 473 kg	8019 col.	moyenne	11 900 kg
Neuchâtel	11 030 kg	951 col.	moyenne	11 600 kg
Fribourg	46 423 kg	3093 col.	moyenne	15 000 kg
Valais	18 737 kg	1347 col.	moyenne	13 910 kg
Genève	18 298 kg	1188 col.	moyenne	15 400 kg
Jura	50 125 kg	3008 col.	moyenne	16 660 kg
étiquettes vendues 2175 N° 1 5945 N° 2				

1977

Vaud	7 017 kg	1459 col.	moyenne	4 800 kg
Neuchâtel	820 kg	164 col.	moyenne	5 000 kg
Fribourg	2 225 kg	441 col.	moyenne	5 000 kg
Valais	4 203 kg	380 col.	moyenne	11 000 kg
Genève	3 480 kg	376 col.	moyenne	9 250 kg
Jura	1 525 kg	327 col.	moyenne	4 600 kg
étiquettes vendues 691 N° 1 1797 N° 2				

1978

Vaud	23 627 kg	2867 col.	moyenne	8 200 kg
Neuchâtel	5 830 kg	474 col.	moyenne	12 300 kg
Fribourg	4 775 kg	679 col.	moyenne	7 000 kg
Valais	4 990 kg	485 col.	moyenne	9 250 kg
Genève	1 480 kg	202 col.	moyenne	7 300 kg
Jura	13 590 kg	1456 col.	moyenne	9 300 kg
étiquettes vendues 2615 N° 1 4845 N° 2 1035 N° 3				

Contrôle du miel

Nouvelles directives concernant l'encaissement des frais de contrôle

La taxe pour l'encaissement contre remboursement ayant sensiblement augmenté, le comité de la SAR a pris la décision, à la demande générale des apiculteurs, de supprimer ce mode de faire. A l'avenir, le responsable du contrôle de chaque société devra encaisser directement les frais de contrôle, et de la vente des étiquettes, puis faire parvenir cette somme au caissier SAR au moyen d'un bulletin de versement. Il devra aussi remplir une liste récapitulative en deux exemplaires avec toutes les données demandées et envoyer également un exemplaire au caissier et, comme par le passé, un exemplaire au chef du contrôle avec le bulletin de contrôle de l'apiculteur.

Les apiculteurs qui vendent leur miel contrôlé en boîtes imprimées pourront obtenir des timbres de contrôle d'un kg ou d'un demi-kg. Quant aux étiquettes N° 2 prévues pour les bocaux, leur format a subi quelques modifications, ceci à la demande de plusieurs apiculteurs. De ce fait, l'impression ne sera plus la même car il a fallu faire un nouveau cliché.

Comme par le passé, les formulaires et les étiquettes peuvent être obtenues auprès du chef de contrôle.

Georges Huguenin

Apiculteurs, attention aux provisions !

Vous laissez perdre chaque année de nombreux essaims, nucléi ou colonies par manque de nourriture. Prévenez toute surprise désagréable en ayant toujours sous la main une réserve de bon **CANDI AU MIEL** du pays toujours prêt à l'usage.

Livable sur

Cadres de corps DB-DT: env. 4,5 kg

Cadres de hausse DB-DT: env. 2,2 kg

Cadres suisses (Bürki): env. 3,5 kg

En cartons

pour ruches DB-DT: env. 1 kg

En cartons

pour ruches suisses: env. 1 kg

En blocs ronds

pour Lienher: env. 0,350 kg

Kg	1	10	20	50	100
----	---	----	----	----	-----

Fr.	4.50	4.40	4.30	4.20	4.10
-----	------	------	------	------	------



Contre le nosema

La meilleure assurance contre la perte de colonies due au nosema et à la dysenterie.

Fumidil B, en flacons de 25 g. pour traiter 4 à 5 col. Fr. 15.50

RITHNER FRÈRES - Chili 29 - 1870 MONTHEY

(025) 14 21 54 - Dès le 12.3.79 (025) 71 21 54